

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
de CAMBREMER du 30 juin 2020**

L'An deux mil vingt, le trente Juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire

La séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

Mesdames Sylvie FEREMANS, Monique HAMON-KLAASSEN, Martine BLANCHARD, Hélène CUMANT, Sarah GRANDJEAN, Chantal TETEREL

Messieurs Vincent de LAURENS, Alain NEUVILLE, Sylvain CANARD, Aurélien HOULETTE, Dominique LE BARON, Romain LECLERC, Yohann MICHEL, Sébastien SOLVE

Pouvoir : Fanny LE CLANCHE. Véronique MONNIER

PREAMBULE

- Adoption de l'Ordre du jour
- Ajout d'une délibération fixant le montant des aides communales sur l'accueil de loisirs
- Désignation du secrétaire de séance
- Mme HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juin 2020

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

- Cession d'une concession au cimetière
- Cotisation 2020 au Conseil national des Villes et Villages Fleuris

ADMINISTRATION

1° Composition de la Commission Communale des Impôts directs (CCID)

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID)

La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-----------------------|-------------------|
| François GRANDVAL | Philippe HUET |
| Dominique LE BARON | Hélène CUMANT |
| Annick SEVESTRE | Nicole RAVET |
| Véronique MONIER | Sylvain CANARD |
| Béatrice HERMILLY | Luc BIGNON |
| Chantal TETEREL | Monique KLAASSEN |
| Christian BOSSHARD | Melany MOULLEC |
| François ALLAIRE | Romain LECLERC |
| Alain NEUVILLE | Sarah GRANDJEAN |
| Marc LEPELTIER | Bruno LESUFLEUR |
| Gilles FONTAINE | Hubert MOTLOCH |
| Jean-Pierre DESPORTES | Christian LEGRAND |

Accord du Conseil à l'unanimité.

2° Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale

Conformément aux statuts du CNAS et dans le prolongement des élections municipales, les communes doivent désigner, pour les 6 années à venir, un délégué élu et un délégué agent qui seront les représentants de celles-ci au sein des instances du CNAS.

Déléguée élue : Monique HAMON-KLAASSEN

Déléguée agent : Céline de SMYTER-JACQUES

Accord du Conseil à l'unanimité.

3° Désignation d'un référent CALN pour les audits énergétiques

La commune a adhéré dans le cadre de la communauté d'agglomération de Lisieux Normandie (CALN) à un marché groupé d'audits énergétiques de bâtiments publics.

Trois bâtiments vont faire l'objet de cet audit à partir du 22 juillet :

- Foyer familial
- Grange aux dîmes
- Salles des coteaux

Pour suivre cet audit, il y a lieu de désigner un référent qui sera l'interlocuteur de la CALN

Référent : Alain NEUVILLE

Accord du Conseil à l'unanimité.

4° Modification des statuts de SMAEP plateau Ouest

Le 12 mars 2020, le conseil syndical du Plateau Ouest de Lisieux a acté de la transformation du SIAEP Plateau Ouest de Lisieux en syndicat mixte.

La communauté d'agglomération de Lisieux assure la compétence eau potable sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2020, elle doit être en représentation-substitution au sein du SIAEP dont il convient de modifier les statuts.

Ces statuts du Syndicat Mixte (SMAEP POL) d'Alimentation en Eau potable du Plateau ouest de Lisieux ont été approuvés par le Conseil Syndical.

Nous devons prendre une délibération approuvant cette modification.

Accord du Conseil à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

1° Titularisation d'un agent technique

Mr Didier CHEREAU a été nommé Adjoint technique territorial stagiaire à temps complet le 1^{er} juillet 2019, à la suite d'un contrat en CDD. Sa période de stage arrivant à son terme, nous proposons sa titularisation au 1^{er} juillet 2020.

Accord du Conseil à l'unanimité.

2° Recrutement en CDD pour le remplacement d'un agent indisponible

Nous demandons au Conseil l'autorisation de recruter en CDD Monsieur G. J. en remplacement d'un agent en congés annuels pour la période du 1^{er} au 17 juillet 2020.

Accord du Conseil à l'unanimité.

3° Recrutement en CDD pour un besoin saisonnier

Nous demandons au Conseil l'autorisation de recruter en CDD Monsieur B. V. pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1^{er} au 17 juillet 2020.

Accord du Conseil à l'unanimité.

FINANCES

La loi de finances de 2020 impose le gel du taux de la taxe d'habitation à sa valeur de 2019, il n'y a donc plus lieu de la voter.

La base d'imposition de la TH continue à évoluer et nos produits (revenus) avec.

Base TH 2019 : 1 414 852

Base TH 2020 : 1 433 000

Taux constant : 10.50

Produit attendu TH 2020 : 150 465

1° Fixation du taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti

Par contre, il convient de fixer le taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti :

| | Bases d'imposition 2020 | Taux 2019 | | Taux 2020 | Produit attendu |
|---------------------------------|--------------------------------|------------------|---|------------------|------------------------|
| Taxe foncière (bâti) | 969 600 | 24,19 | = | 24,19 | 234 546 |
| Taxe foncière (non bâti) | 238 300 | 34,69 | = | 34,69 | 82 666 |
| TOTAL | | | | | 317 213 |

Le budget 2020 s'inscrit dans la continuité et ne propose pas d'investissement structurant qui justifierait une augmentation, la proposition est donc de maintenir les taux à 24,19 pour le bâti, et à 34,69 pour le non bâti.

Accord du Conseil : 10 voix pour / 6 voix contre.

2° Fixation de la participation communale à l'accueil de loisirs

La participation actuelle de la commune (aide supplémentaire aux familles) ne tient pas compte du Quotient Familial et est fixée à 3 euros par enfant et par jour.

En 2019, 884 unités ont été versées à la Ligue de l'enseignement réparties ainsi :

- QF inférieur à 621 € : 10%
- QF entre 621 et 1000 € : 80%
- QF supérieur à 1001 € : 10 %

La proposition vise à augmenter la participation de la commune aux familles ayant un quotient familial inférieur à 621 euros et à la porter à 5 Euros.

Accord du Conseil : 13 voix pour / 3 voix contre.

Ce dispositif sera évalué et éventuellement étendu à d'autres tranches sur le budget de l'année prochaine.

DIVERS

1° Emplacement pour le stationnement de vélos

L'épicerie de Cambremer souhaite développer une offre de location de vélos électriques et demande l'autorisation de les garer non loin de la boutique.

1er emplacement proposé : dans l'arc formé au sud du parking de l'église

Contre : 5

Abstentions : 6

Pour : 5

Contre-proposition : un vélo devant la boutique, avec la possibilité de déposer les autres sur les emplacements placés devant la poste.

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour : 14

Accord du Conseil : 14 voix pour / 2 abstentions

La contre-proposition du Conseil sera transmise au commerçant.

2° Droit de place pour un camion Pizza aux Trois Rois

Un marchand de pizzas a sollicité l'autorisation de venir le mercredi soir sur le parking des Trois Rois à Saint Laurent du Mont. Reprenant ce qui avait été délibéré précédemment, nous proposons de fixer le droit de place à 150,00 € pour l'année à compter du 1^{er} juillet 2020.

Abstentions : 2

Accord du Conseil : 14 voix pour / 2 abstentions

3° Location du logement au dessus du Pôle Santé

Melle O. E., dont le fils fréquente l'école de Cambremer, a fait acte de candidature pour occuper le logement, elle aura l'association Visale comme garant mais son dossier est pour l'instant incomplet.

Mme le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de signer le bail de location dès que le dossier sera complet et toutes les garanties obtenues pour un montant de 685 euros mensuels.

Accord du Conseil à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Elections sénatoriales

Le décret « portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs » fixe le jour de la désignation des délégués et des suppléants par les conseils municipaux au **vendredi 10 juillet**. (cette date est impérative)

Nous devons élire 5 délégués et 3 suppléants

L'élection des délégués doit se faire au scrutin secret, ce qui exige une réunion en présentiel. Les règles de quorum et de procurations sont celles en vigueur depuis le début de l'état d'urgence sanitaire et donc chaque conseiller peut disposer de deux pouvoirs. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

2. Calendrier des commissions

Date pour la Commission Voirie et Travaux : 3 juillet - 14h

Date pour la Commission Patrimoine : à déterminer ultérieurement.

Date pour la Commission Enfance et Jeunesse : 7 juillet - 20h

Date pour la Commission Environnement : à déterminer ultérieurement.

3. Réouverture de la Poste à partir du 6 juillet

du mardi au vendredi : le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 13h45 à 16h30

Le Conseil souhaite qu'un courrier soit envoyé pour demander l'ouverture le samedi matin.

QUESTIONS DIVERSES

- Le choix des lampadaires de la rue des Fleurs doit être étudié de manière à les harmoniser avec ceux de la rue Pasteur.
- Les flyers sur les expositions de la Grange aux Dîmes sont disponibles : il faut les répartir pour les distribuer, plusieurs passages sont à prévoir entre le 20 juillet et le 10 août
- Pour information, les « Promenades musicales en Pays d'Auge » proposent une nouvelle programmation au Château de Canon
- SDIS : Concours de Pétanque : 26 juillet au stade des Perreaux

La séance est levée à 23 h